

Commune de Rioux-Martin
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 25 mai 2020

À 18 h 30

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MAÏS Marie-Claire – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – NAU Étienne – MERCADE Marie-Joëlle – BERNARD Sarah – MILHAC Jean-Philippe – MATHIEU Audrey, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : 19 mai 2020

OBJET : ***Adhésion et désignation des délégués au syndicat mixte de la fourrière***

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune est membre du syndicat mixte de la fourrière.

Conformément aux statuts en vigueur du syndicat, Monsieur le Maire indique qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune au syndicat de façon explicite, conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales par renvoi de l'article L. 5711-1 du même code.

De plus, il convient de procéder à la désignation de délégué(e)s, conformément à l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Autorise** la commune de RIOUX-MARTIN à adhérer au syndicat mixte de la fourrière,
- **Désigne** M. Bruno DEMPTOS délégué titulaire pour siéger au sein du syndicat mixte de la fourrière,
- **Désigne** M. Jean-François VESSIERE, délégué suppléant pour siéger au sein du syndicat mixte de la fourrière,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré à Rioux-Martin
le 25 mai 2020



Pour copie conforme
Le Maire
Gaël PANNETIER